

Etat d'avancée du Programme de Développement Rural Auvergne 2014-2020 au 31 décembre 2019

Synthèse du Rapport annuel de mise en œuvre 2020

1. Avancement de la programmation

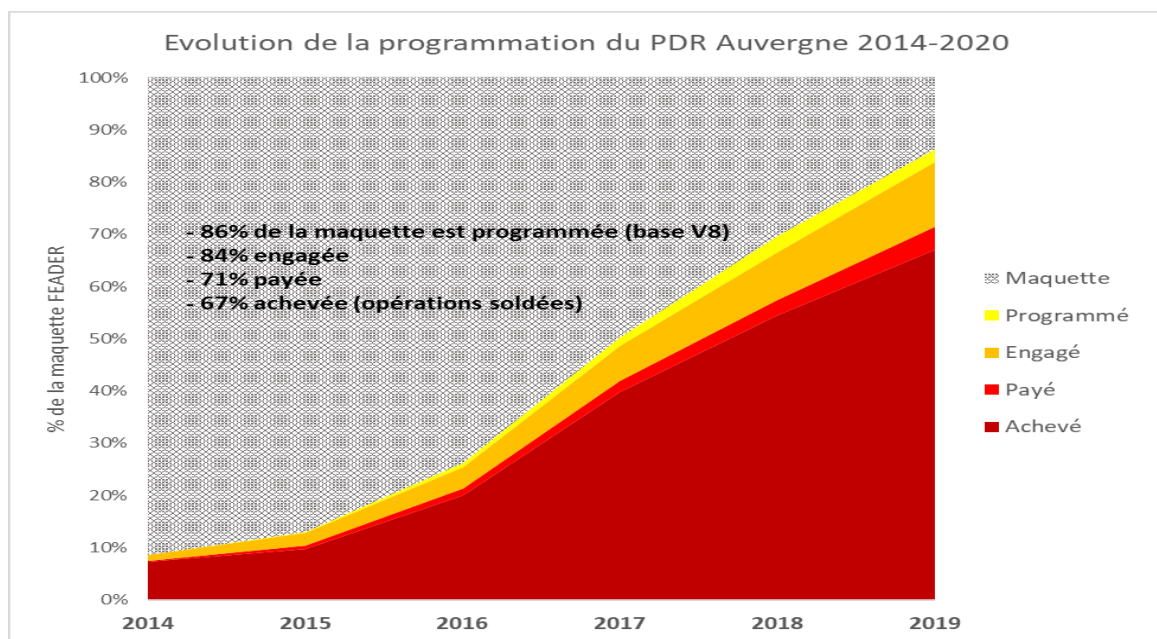
Le Programme de Développement Rural (PDR) constitue le cadre de mobilisation du **FEADER** (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014-2020. Le PDR Auvergne a été adopté le 28 juillet 2015 ; fin 2019, il avait été révisé 8 fois, dont 2 sur l'année.

Les mesures ouvertes dans le PDR Auvergne s'inscrivent dans les **6 priorités de la Commission Européenne** :

1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des EA
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires et de la sylviculture
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Le PDR Auvergne est doté de **1 286 053 014€ de FEADER**, soit un soutien public total escompté de 1,7 Md€ sur la période 2014-2020. Le taux de cofinancement du FEADER en Auvergne est de 63 %, excepté sur les mesures visant l'installation (80%), les aides surfaciques (75%) et LEADER (80%).

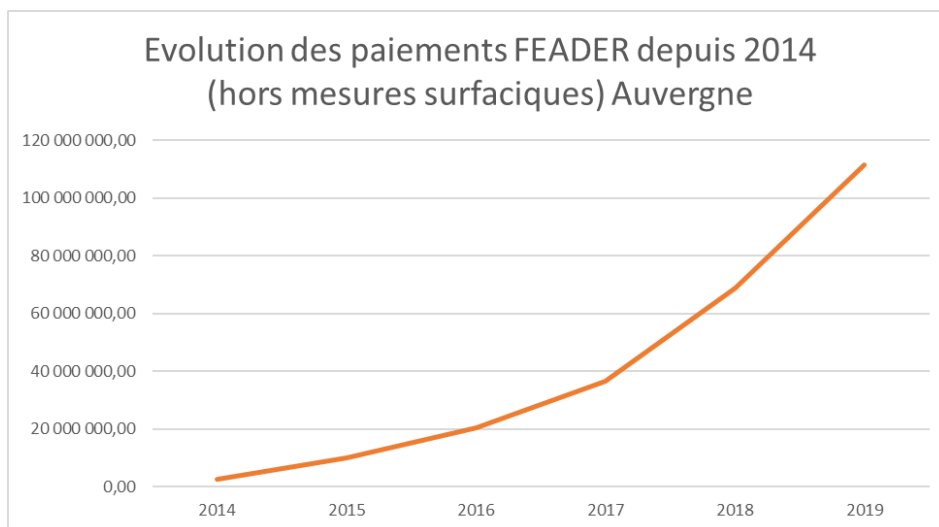
Avancement par rapport aux années précédentes



L'année 2019 fut une année **avec une très forte activité d'engagement**, dépassant largement les données des années précédentes : il s'agissait de finaliser et de rattraper certains retards pris sur les années précédentes grâce à la livraison complète des **outils de gestion combinant généralement l'outil Osiris et un outil régional complémentaire** ; il s'agissait

également de suivre le rythme de programmation de nouveaux projets. Ainsi, **100% d'aide publique de plus qu'en 2018 a été engagés.**

L'année 2019 montre la capacité à instruire aussi bien les demandes de subvention que les demandes **de paiements**, permis grâce au développement des outils de gestion complets : les paiements Feader ont augmentés de 31% par rapport à ceux de l'année 2018 **sur les mesures non surfaciques**, correspondants à 4% de projets en plus.



Au final, **depuis début 2015, 40 types d'opération ont été lancés** par appels à projets, appels à candidatures ou appel d'offres (hors mesures surfaciques). Ils correspondent à **100% du budget FEADER.**

360 comités de sélection ou comités de programmation Leader, organisés par types d'opération ou groupes de types d'opération, se sont tenus depuis le début de la programmation et ont donné lieu, hors mesures surfaciques, à la programmation de plus de 8 067 projets, auxquels s'ajoutent les 865 projets de la transition 2014 et les aides surfaciques.

Marqueurs d'avancée de la programmation

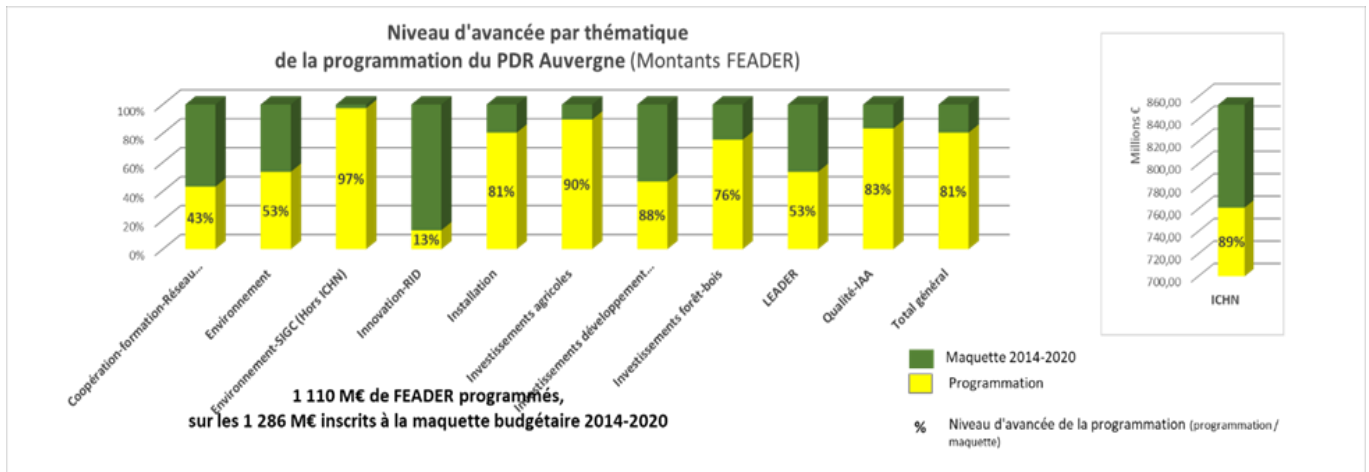
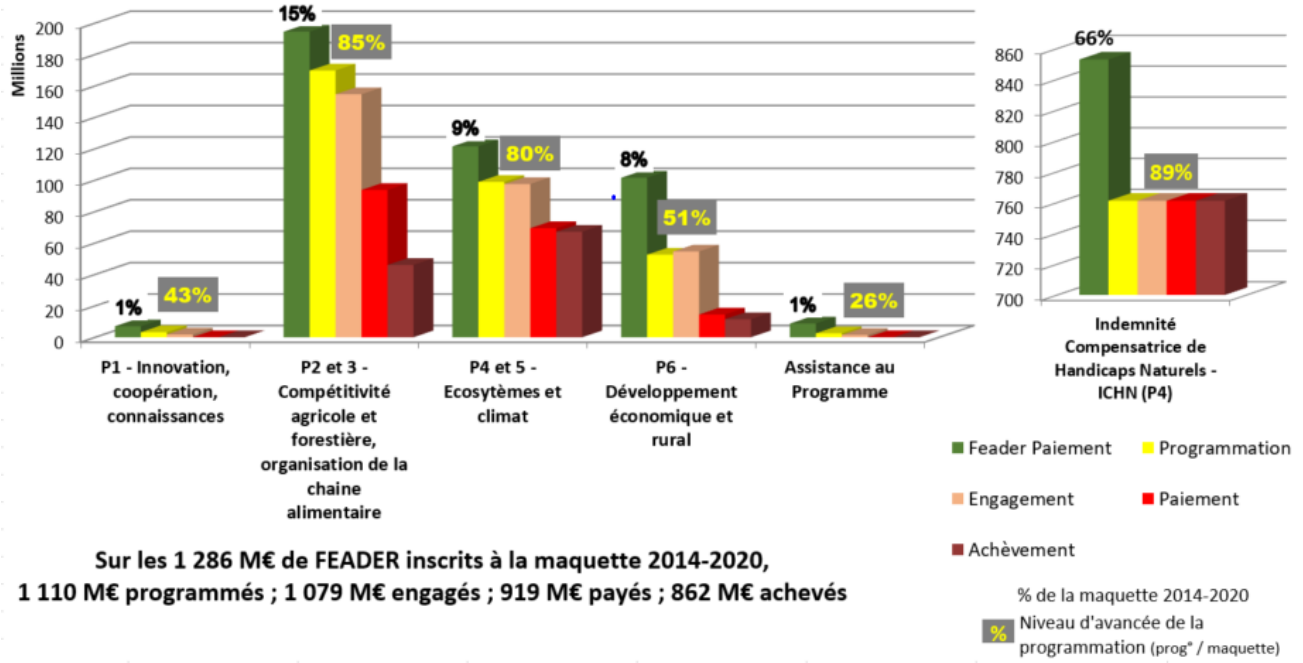
Ainsi, au 31 décembre 2019, les marqueurs d'avancée de la programmation se situent aux niveaux suivants :

- **86 % du budget européen alloué au PDR a été programmé** (projets officiellement retenus), soit un bond de 11% en termes de programmation
- **84 % a été engagé** (projets dont l'engagement juridique attributif de l'aide a été signé), soit une hausse de 11% par rapport à fin 2018.
- **71 % a été payé**, ce qui représente 87% du budget engagé et une augmentation de 10% par rapport à fin 2018.
- **67 % est considéré comme achevé** (projets finalisés par le bénéficiaire et entièrement payés).

Le taux d'engagement sur programmation est de 97% et le taux de paiement sur engagement est de 85%.

L'avancement de la mise en œuvre du PDR se résume également dans les graphiques suivants, par priorité européenne d'une part, et par grands domaines d'intervention d'autre part :

Niveau d'avancée par priorité européenne de la programmation du PDR Auvergne (en montants FEADER)



ICHN (Indemnités à l'agriculture de montagne) - MAEC (Mesures agro-environnementales) - SAB (Soutien à l'agriculture biologique)

- 73% de la maquette
Priorité 4 - Ecosystèmes

L'année 2018 avait été une année de retour à la normale pour l'ICHN, la tendance s'est poursuivie en 2019. Ainsi, les dossiers ICHN pour la campagne 2019 ont été instruits pendant l'été pour le paiement d'une avance au 16 octobre puis le paiement du solde en décembre. Pour le PDR Auvergne, la campagne 2019 a représenté 14 062 dossiers pour un montant FEADER de 135 287 327,41€.

Au total, depuis le début de la programmation (bilan au 31/12/2019 des campagnes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019), ce sont 761 M€ de FEADER et 1 015 M€ de dépense publique totale pour 83 277 contrats.

Une nouvelle sous-mesure (13.3) a été ouverte afin de soutenir les agriculteurs présents dans les zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS). Les conditions de soutien sont identiques aux autres sous-mesures 13.1 et 13.2.

Les rattrapages des paiements se sont poursuivis en 2019 sur la mesure soutenant les conversions et le maintien dans le signe Agriculture Biologique (AB) avec l'instruction et les paiements relatifs aux campagnes 2016, 2017 et 2018.

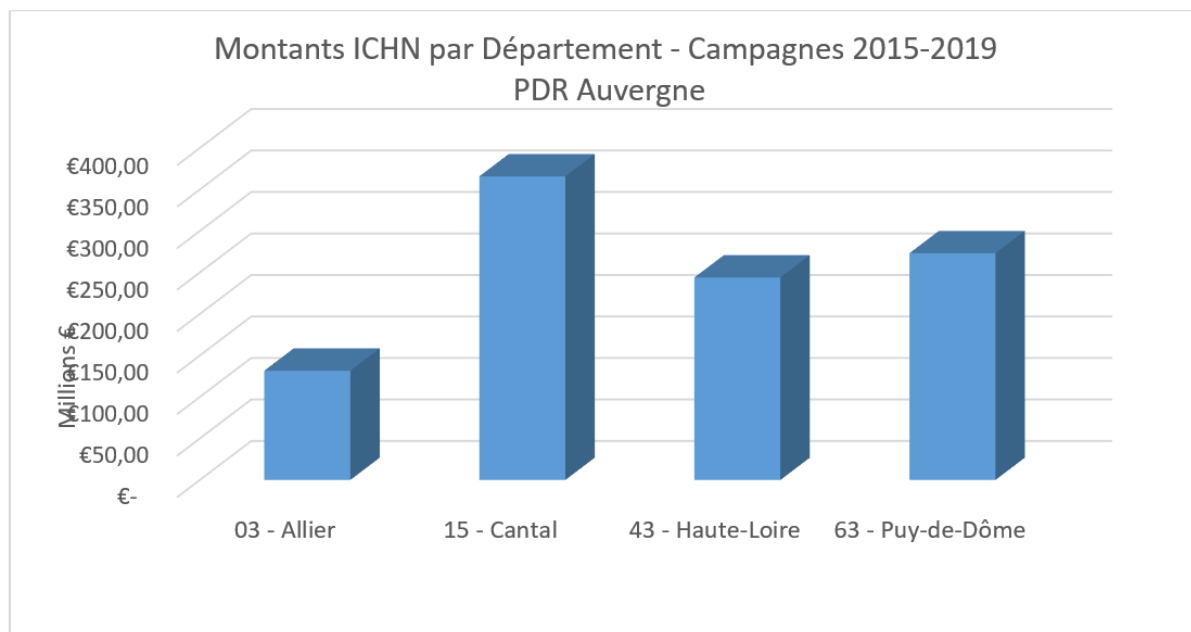
Au cours de l'année, l'instruction de la campagne 2018, initiée au début 2019, a été soutenue avec **1 191 agriculteurs qui ont pu recevoir leur aide**, ce qui représente **722 conversions à l'AB (4.1M€)** et **471 aides au maintien dans le signe (1.6M€)**.

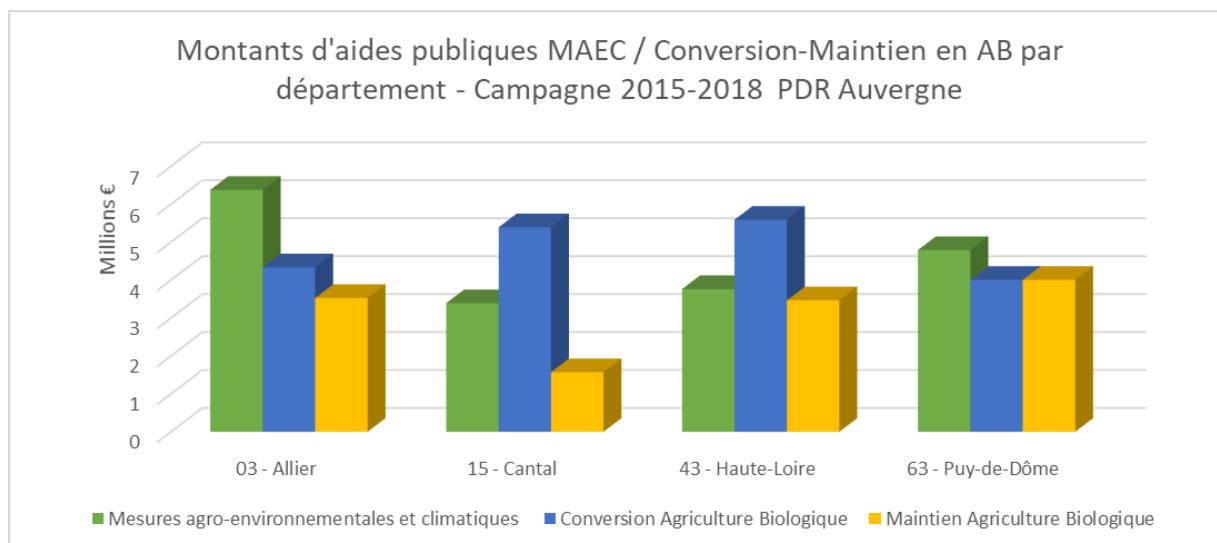
Au total, depuis le début de la programmation (bilan au 31/12/2019 des campagnes 2015, 2016, 2017 et 2018), **882 et 702 agriculteurs ont été soutenus respectivement au titre de la conversion et du maintien dans le signe AB** représentant **21,4 M€ de FEADER et 30,6 M€ d'aide publique totale**.

Concernant les mesures environnementales, après un début de programmation laborieux, l'année 2019 a permis de solder tout ou partie des dossiers des campagnes 2015, 2016 et 2017. Ainsi, les derniers dossiers MAEC de la campagne 2015 (soit **242 dossiers pour 883k€ de FEADER**) ont été entièrement payés début 2019 suite à **la mise en œuvre du régime de sanction et paiement**. L'instruction de la campagne 2018 a commencé début 2019. A la fin de l'année, **4.2M€ de FEADER avait été ordonnancé**, représentant **1 951 dossiers**.

Fin 2019, le travail d'instruction des DDT se concentrait sur la campagne 2019 poursuivant un objectif de finalisation d'instruction des dossiers à l'ordre de 90% pour fin Mars 2020 afin de respecter la réglementation européenne et de payer l'ensemble des dossiers de la campagne avant le 30 Juin de l'année n+1.

Au total, depuis le début de la programmation, ce sont **17 935 contrats** qui ont été soutenus, représentant 60.2 M€ d'aide publiques.





Installation – Investissements agricoles – qualité IAA – Investissements forêt-bois

- 16% de la maquette
Priorités 2 & 3 - Compétitivité agricole et forestière, organisation de la chaîne alimentaire
Pour partie, Priorités 4 & 5 – Ecosystèmes et climat

Cette rubrique inclut les mesures de soutien à la compétitivité et à la modernisation des exploitations agricoles et forestières, ainsi que de soutien aux démarches de qualité et aux industries agroalimentaires. L'aide aux acteurs économiques a été la priorité du démarrage de la programmation pour la Région. Plus de 6 480 projets ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 1 923 installations agricoles
- ❖ 198 projets de soutien à la certification qualité
- ❖ 70 projets de promotion des productions agricoles et alimentaires sous signe de qualité
- ❖ 2 588 projets de modernisation des exploitations agricoles filières animales et végétales
- ❖ 214 projets d'investissements liés aux changements de pratiques
- ❖ 1 015 projets de soutien au développement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)
- ❖ 65 projets d'aide à la diversité des productions agricoles
- ❖ 59 projets d'investissements des Industries Agroalimentaire (IAA)
- ❖ 165 projets de transformation et circuits courts à la ferme
- ❖ 166 projets de desserte forestière
- ❖ 15 projets de méthanisation agricole

Environnement

- 2% de la maquette
Priorités 4 et 5 – Ecosystèmes et climat

Sur les dispositifs de soutien à l'environnement, qui complètent les dispositifs surfaciques, 655 projets qui ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 439 projets d'animation environnementale dans les territoires à enjeux (Natura 2000 et PAEC)
- ❖ 38 contrats Natura 2000
- ❖ 140 projets de protection des troupeaux contre la prédation
- ❖ 19 projets pour l'irrigation
- ❖ 15 projets pour la méthanisation agricole
- ❖ 11 projets d'investissements collectifs d'hydraulique
- ❖ 6 projets pour l'élaboration/révision des DOCOB Natura 2000

Globalement la dynamique est bien lancée sur la thématique environnement. Le développement des outils de gestion a permis d'entrevoir une programmation soutenue et un grand nombre de projets pour l'année 2019.

Formation – Conseil – Innovation – Coopération.

- 1% de la maquette
Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances

58 projets ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 4 projets d'actions de formation
- ❖ 12 projets de Partenariats Européen pour l'Innovation (PEI)
- ❖ 42 autres projets de coopération
- ❖ 2 projets Réseau Rural Régional (RRR)

L'intervention du PDR sur la priorité 1 a été recentrée à la suite de la fermeture de la mesure sur le conseil agricole et du type d'opération pour la coopération entre acteurs visant une fourniture durable de biomasse. La mise en œuvre reste complexe avec un niveau de rattrapage du retard d'engagement et de paiement plus faible que pour les dispositifs des autres priorités. Dans ce contexte, il n'y a pas eu de lancement d'appel à candidature transverse aux deux PDR sur le dispositif « Démonstration et actions d'information ».

LEADER et développement rural et services

- 8% de la maquette
Priorité 6 - Développement économique et rural

Le PDR vise le développement des territoires ruraux, en soutenant les stratégies locales de développement, les aménagements publics pouvant impacter positivement le tourisme régional, ainsi que les services de base à la population.

Depuis le début de la programmation, ce sont :

- ❖ 13 projets de soutien préparatoire soutenus
- ❖ 88 projets d'animation des GAL
- ❖ 9 projets de coopération des GAL
- ❖ 1 306 projets issus des stratégies locales de développement qui ont été programmés par les GAL

Par ailleurs, de façon complémentaire à Leader, le PDR soutient des investissements pour le développement rural (services à la population, tourisme). A ce titre, ont été programmés :

- ❖ 153 projets d'hébergements et équipements touristiques en milieu rural
- ❖ 53 projets d'investissements à visée touristique (voies vertes, itinéraires de randonnée, excellence patrimoniale)
- ❖ 26 projets de services de base à la population
- ❖ 69 projets d'investissements pour les exploitations et entreprises de la filière bois

L'année 2019 a connu en général une bonne dynamique de programmation notamment sur la filière forêt-bois ainsi que le développement rural. Les paiements se sont accélérés au cours de l'année 2019.

2. Conditions de mise en œuvre

L'**organisation globale des services en Région** portant le rôle d'Autorité de gestion a été consolidée, grâce à plusieurs nouvelles recrues et grâce à la montée en compétence globale des équipes stabilisées. Une amélioration du fonctionnement a été apportée notamment par l'arrivée de quatre responsables d'équipe au sein de la Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DAFA). Cela a permis de mieux articuler les rôles entre le service FEADER assurant le pilotage global et les services d'animation.

L'**effort financier fourni en 2017 et 2018** pour renforcer les équipes d'instruction en DDT afin de rattraper le retard de paiement a été poursuivi sur l'intégralité de l'année 2019.

Enfin, l'**action de formation sur le FEADER s'est encore poursuivie en 2019**, avec un déploiement particulièrement important de ces **formations à destination des GAL** pour lesquels l'engagement et le paiement des dossiers 19.2 sur LEADER a démarré concrètement.

Le **pilotage des programmes** assuré par le service FEADER comprend quatre volets :

- le pilotage de la programmation des PDR (4 pilotes et 4 assistants)
- le pilotage des Audits et contrôles (3 pilotes et 1 assistant)
- le pilotage des révisions de PDR, du suivi et de l'évaluation des PDR (2 pilotes et 1 assistant)

- le pilotage de l'instrumentation de l'instruction (1 pilote et 2 assistants)

Le service assure également les missions de communication sur les PDR, et d'instruction de certaines mesures transversales ou hors politique agricole et forestière.

Concernant le **pilotage de la programmation des PDR**, 6 comités de programmation ont été tenus en 2019 sur chacun des PDR et hors LEADER. **Le rythme de paiement s'est considérablement accru** et un suivi régulier via la diffusion d'un suivi mensuel a permis de mesurer cette progression avec l'ensemble des services instructeurs. L'équipe des pilotes et assistants programmation a contribué activement à la **finalisation de l'outillage permettant la gestion et le paiement des dossiers**.

Un accent a été mis sur la **sécurisation des procédures via des audits et contrôles** émanant de diverses institutions. Le cadre global de procédures transverses a été complété et un important travail a été mené de façon partagée pour la mise en place du contrôle interne dans chaque service instructeur sur la base de la cartographie des risques élaborée en 2018 et l'écriture de plans de contrôle. D'autre part, l'Autorité de gestion a de nouveau été concernée par de **nombreux audits externes (Cour des comptes de l'Union européenne, Cour des comptes française, Cour de certification des comptes de l'organisme payeur)**, générant un important travail de préparation et de documentation. Le suivi des contrôles et audits est transversal aux deux PDR Auvergne et Rhône-Alpes.

Outre les importants travaux liés aux **quatre révisions de PDR** dont une révision stratégique, **la clôture de l'évaluation finale**, l'accent a été mis sur le **pilotage qualitatif du suivi du PDR : un bilan mensuel sur l'avancée des engagements et des paiements** diffusés à l'ensemble de la communauté FEADER régionale, **un bilan régulier sur l'atteinte des cibles du cadre de performance** et **l'amélioration des compétences et des outils de valorisation de données**.

L'organisation globale sur la maintenance des outils de gestion s'est nettement améliorée au cours de l'année 2019. Les outils se sont également fiabilisés et ont été améliorés par de nouvelles fonctionnalités.

Le rythme d'instruction a été soutenu en 2019 avec un effort important de rattrapage ayant permis de combler le retard de paiement sur un grand nombre de dispositifs outillés. Dans ce contexte, le soutien apporté à la Région aux services déconcentrés de l'Etat délégués via la mise à disposition d'agents a été maintenu dans chaque DDT et à la DRAAF.

Enfin, concernant la mise en œuvre du programme LEADER, il a été décidé depuis 2014 de confier l'instruction des dossiers aux GAL afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et les dynamiques de territoire. Ainsi, les GAL réceptionnent les projets, en font l'instruction qui est supervisée par la Région. Les GAL assurent ensuite la sélection et programmation des projets avant engagement par les services de la Région. L'année 2019 se caractérise par une montée en puissance de la réalisation du programme avec notamment :

· TO 19.1 - Soutien préparatoire : Les 13 dossiers, sélectionnés en 2015, ont été engagés et payés (274 000 € d'aide FEADER payée).

· TO 19.2 - Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement. Le rythme de croisière a été atteint avec un total de 1051 engagés, soit 25,1 M€ d'aide FEADER. Un total de 549 dossiers ont été payés pour un montant de 7,3 M€

· TO 19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération. A la suite de la mise à disposition de outils de gestion mi 2019, 4 dossiers ont été engagés et 1 dossier a été payé pour un montant de 11 200 €.

· TO 19.4 - Animation et frais de fonctionnement relatifs à la stratégie locale de développement : 23 dossiers supplémentaires ont été engagés pour 2,3 M€ FEADER, 15 dossiers ont été payés pour 1,1 M€ FEADER.

3. Mise en œuvre des activités d'évaluation, de communication et du Réseau rural régional

L'**action de Cap Rural** s'est conduite autour de **2 orientations** en 2019 : des acteurs locaux qui comprennent les nouvelles situations et dépassent les cadres anciens et une ingénierie de développement proactive pour dépasser les nouvelles contraintes. Ces orientations ont été définies autour de **7 priorités** :

- Gagner en connaissance, en notoriété et en crédibilité en Auvergne pour devenir l'interlocuteur de référence en matière de ressources sur le développement local rural et de professionnalisation, tout en ne perdant pas notoriété et crédibilité en Rhône-Alpes et en développant les partenariats.

- Susciter l'intérêt des territoires ruraux à travailler des sujets nouveaux pour eux, des sujets d'intérêt, à enjeux (eau, data, alimentation...), les enjeux de cohésion, de lien urbain-rural et de transition en valorisant les ressources des territoires ruraux, leurs potentiels et porter une attention particulière aux territoires et aux populations en plus grande fragilité.
- Accompagner les dynamiques de développement local pour qu'elles trouvent de nouveaux repères, accompagner les acteurs pour dépasser les frilosités et priorités de service pour faire du développement local et retisser des liens avec les territoires isolés.
- Adapter en permanence l'offre de Cap Rural à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, au regard des commandes des financeurs et des besoins-attentes des publics ciblés, et à l'évolution des publics en matière de professionnalisation.
- Organiser collectivement l'ingénierie, la cartographie pour repérer les absences et les redondances et l'adapter aux enjeux et aux nouveaux périmètres d'action :
- Organiser, catalyser les contributions des différents échelons sur les enjeux des territoires ruraux pour la préparation de post 2020)
- Témoigner de l'importance d'un réseau rural régional pour les acteurs et les projets.

4 grands axes sont alors abordés concernant la mise en œuvre du plan d'action.

La première vise à informer les acteurs du monde rural en région sur la politique de développement rural et les possibilités de financement en s'appuyant sur plusieurs canaux, outils et médias (participation aux comités de pilotages, groupes de travail, séminaires, accompagnement de l'autorité de gestion, veille sur les financements, communication sur site www.caprural.org).

Dans un deuxième temps, il s'agit d'organiser des échanges entre les acteurs du développement rural pour favoriser leur décroisement et leur participation à la politique du développement rural. Différents événements ont été organisés au cours de l'année 2019 (journée annuelle du réseau rural régional, journée régionale de l'ingénierie territoriale, salon des entrepreneurs) et également des formations (25 sessions pour 407 participants).

Troisièmement, l'identification et l'analyse des pratiques pour améliorer la qualité des projets soutenus par le FEADER et impulser l'innovation. Pour se faire, plusieurs groupes de travail sont organisés par Cap Rural afin de répondre à différentes thématiques telles que les usages du numérique et développement rural ou encore l'articulation entre intercommunalité et communes. Pour ce qui est de l'innovation, il co-anime le projet expérimental 3D-3TERRES qui interroge l'impact de l'introduction d'imprimantes 3D sur le développement économique local ou encore contribue à un projet de recherche-action pour une plateforme collective sur les innovations sociales en montagne.

Enfin, le 4^{ème} axe tend à apporter un soutien spécifique aux GAL Leader, notamment en termes de formation et de mise en réseau des GAL ainsi que la mise en place d'actions de coopération interterritoriale et transnationales. Ce soutien est matérialisé par des visites sur territoire, un accompagnement des structures et des échanges réguliers.

Le plan de communication a été, dans la continuité du précédent, géré en inter-fonds et articulé par les deux ex-Régions. Il s'est articulé autour des actions suivantes :

- La valorisation de la mise en œuvre des programmes à partir du portail « **L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes** » <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/>
- La création de **nouveaux guides pour les porteurs projets**, avec deux pages web « Les projets soutenus » et « Je dépose ma demande de paiement »
- La **refonte du Kit publicité** pour une communication harmonisée et actualisée à l'échelle des deux PDR.
- Réalisation **d'autocollants FEADER** à destination des bénéficiaires afin de satisfaire au mieux à leur obligation de communication.
- Utilisation du modèle type de « **fiche projet FEADER** ». Cet outil permet à tout moment de valoriser des projets FEADER, et ce quel que soit l'objectif de communication (brochure, événement, portail...).
- Création d'un « **Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes** ». Ce recueil est en cours de création et sera publié sur l'année 2020. Composé de deux parties (une fiche détaillée thématique pour illustrer

le domaine d'intervention et un bilan avec chiffres clés), il vise à améliorer la visibilité des projets financés par l'Europe et d'informer le grand public sur la concrétisation des fonds européens engagés sur le territoire.

Participation au **concours « L'Europe agit dans ma région » 2019-2020**. A la suite du succès de l'édition précédente, la Région a décidé de renouveler cette opération. Visant à sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'Europe sur nos territoires et également valoriser les projets soutenus. 18 établissements sont inscrits au concours avec comme objectif de créer une vidéo de 5 minutes sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux. La suite du concours aura lieu en 2020 avec la remise des reportages, le jury ainsi que l'annonce des résultats